



Madame Agnès BEKOURIAN

Directrice des Ressources Humaines

Carrefour Supply Chain

93, Avenue de Paris

91300 MASSY

Vanves, le 16 mars 2026

Objet : Demande de clause de revoyure – NAO 2026

Madame,

Dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires 2026, l'organisation syndicale FO a pris ses responsabilités en étant signataire du projet d'accord NAO 2026, avec pour objectif la préservation du pouvoir d'achat des salariés.

Toutefois, en l'absence de signature majoritaire de certaines organisations syndicales, les négociations ont abouti à l'établissement d'un procès-verbal de désaccord, ayant conduit à la mise en œuvre de mesures unilatérales significativement moins favorables pour les salariés.

Certaines organisations syndicales ont ainsi fait le choix de ne pas s'inscrire dans une démarche de préservation du pouvoir d'achat.

Dans le même temps, le niveau d'inflation constaté depuis la fin des négociations remet aujourd'hui en cause les équilibres retenus et impacte directement les salariés. Dans ce contexte, FO vous demande officiellement la mise en place d'une clause de revoyure, afin de réexaminer les mesures salariales actuellement applicables à l'aune de la situation économique.

Cette demande s'inscrit dans une démarche de responsabilité visant à garantir une réponse adaptée à la réalité vécue par les salariés. Nous vous demandons en conséquence d'engager dans les meilleurs délais des discussions en ce sens.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Nathalie DENIS

Déléguée syndicale centrale FO-FGTA